

Diminuer vos coûts en carburant – Règle n° 6

La 6^{ème} règle à respecter pour diminuer vos coûts en carburant : Faites faire la **maintenance de vos véhicules** régulièrement !

Dans votre entreprise, avez-vous une **politique de maintenance** de vos véhicules qui est bien gérée et qui est appliquée de façon stricte?

De nombreuses entreprises ne font pas faire la mise au point de leurs véhicules de façon régulière. Elles attendent plutôt de faire effectuer des réparations ou des mises au point sur leurs véhicules quand **ça tombe en panne** ou quand **ça casse** ! Malheureusement, cette façon de faire coûte vraiment trop cher en carburant gaspillé inutilement.

Un véhicule qui fait l'objet d'une bonne maintenance performe mieux, améliore l'efficacité du carburant, réduit ses émanations toxiques et, à la longue, va finir par coûter beaucoup moins cher en travaux de maintenance.

Cela mérite considération !

(Source : AWWDA)
© Tous droits réservés

Gilles Doyon
Gilles Doyon, avocat
7191, place Jean-Desprez
Montréal (Québec) H1K 5A6
Téléphone : (514) 943-2222
Télécopieur : (438) 380-2297
Courriel : gilles.doyon@videotron.ca

À vendre Camion de service

Inter 1997
552 000KM – Moteur refait à 475 000KM
Réservoir à essence inspecté en 2016
Réservoir d'eau de 1800 gallons Hiab
Prix demandé : 35 000\$
Pour infos : Stéphane Brunette au 819 827-3506

